

LE SABRE

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St. Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 101.

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 29 DECEMBRE 1828.

20

Conditions. — L'ABONNEMENT paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également pour l'année, à la somme de 80 francs, en payant chaque semestre à l'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir le journal, devront en prévenir l'éditeur, ou son correspondant ; les abonnés de la ville de New-Orléans, et ceux de la campagne des jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre écus pour chaque insertion supplémentaire, dans chaque

AVIS. — Ayant reçu un assortiment de Lettres d'Affaires, Vignettes, Fleurettes, Cartes et autres, on se chargera à l'imprimerie de l'Amour, de faire espèce d'ouvrage de ce genre, à des frais modérés.

MORT-SUR-ROUTE.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de passagers part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Pidot,

Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt. Marshall.

Le 8 de Novembre.

L'expédition de RICHARDSON, en Battello.

Le 23 de Novembre.

Le navire LINOIR, capt. Weyman.

Le 24 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowles.

Le 25 de Décembre.

Le public peut compter sur 4^e exactitude dans le départ des suivants navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée aux 1^{er} et 15 de chaque mois.

15 Oct. fester à Huron.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Battello Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide battois à l'époque de 1000 francs, capt. G. B. Collier, étant d'une manière sûre et sûre, sera donc l'avant comme pour assurer les impôts d'octroi Bayou Sarah, et du Bayou Saint-Jean, à 8 heures du matin. Pour frotter au passage s'adresser à bord ou à

Joseph T. Banduc.

22 Juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH, La Prairie-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres îles aquatiques,

La baie à vapeur, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les deux derniers, à 8 heures du matin, à destination de la Nouvelle-Orléans, où il repart tous les deux derniers à 8 heures du matin. Pour frotter au passage s'adresser à bord ou à

Joseph T. Banduc.



LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES PARISIOTACHES

Règle Classique.

Qui sera tirée postérieurement de Mercredi,

31 Décembre 1828.

PROSPECTUS.

1 14 de 30,000 piastres est. 310,000

2 2 de 4,000 do " 4,000

3 4 de 3,000 do " 3,000

4 6 de 2,000 do " 2,000

5 6 de 1,000 do " 1,000

12 12 de 50 do " 500

136 136 de 50 do " 5,200

700 700 de 10 do " 7,000

7,800 7,800 de 5 do " 39,000

8,760 8,760 do " 57,440

15,600 15,600 Blanches

24,360.

Dans cette Loterie composée de 30^e numéros

par tirage, il y aura vingt-quatre prix avec

des numéros tirés sur les 30 : 936 avec deux

et 7,800 avec un seul numéro. Les billets res-

tant au tirage de 15,600, obtiennent au moins

deux numéros tirés, et seront par conséquent billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros des

pias sont tirés, 30 billets, action placée dans

un sac, et le billet qui aura les 1^{er}, 2^e,

et 3^e numéros tirés dans l'ordre, ils

auront droit à 100,000

Et les deux billets qui auront

les mêmes numéros, dans l'ordre sui-

vant, auront droit à ce qui leur revient

respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 5 40,000

2, 1 et 3 30,000

2, 3 et 1 20,000

3, 1 et 2 10,000

3, 2 et 1 5,000

Les 6 autres billets qui auront trois

des numéros sortis, et les trois sui-

vants, 2, 3 et 4, dans quelque ordre de

postériorité ce soit, auront droit à 10,000

Et les deux billets qui auront

les mêmes numéros, dans l'ordre sui-

vant, auront droit à 5,000

Tous les autres billets, au nombre de

780, ayant deux des mêmes sortis,

augmenteront d'un tiers

Les 780 billets, ayant un des

trois mêmes sortis, auront droit à 10,000

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra

avoir droit à un prix mondiale que celui qu'il a obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après

le tirage, et seront sujets à la déduction ordinai-

re de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés

avec promptitude, en adressant à J. B. FA-

GET, rue de Chartres, N° 145.

PRIX DES BILLETS.

Millet entier, 85 francs ; demi, 50 ; quart, 25 francs.

Charge postale ne pourra gagner moins de

520 ; les demi-écus en proportion.

1. B. FAGET.

1er Décembre. Détacheur.

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

On pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la conso-
ommation du pays que pour l'approvisionnement de packets de Nord et pour France, dans la numérotation comme suit :

Selction assorties de France et d'Am-

érique.

Gardines à l'huile et au beurre.

Sauçisson, dé Lyon, et d'Ave.

Sauces toutes préparées.

Confitures étrangères et du pays.

Liqueurs de la Martinique.

Vieux Cognac de 1815 et Kirchwais.

Mer.

Sirop assorti.

Fruits au vignaigre.

Vins étrangers de première qualité.

Moutarde de maille, du pays et autres.

Vinaigre de vin blancs ; do, à l'estragon.

Epices diverses.

Excellentes de Tunis et fèves de Toncan.

Le tout à des prix modérés et francs de chartoix.

Le soussigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encorogne des rues Royale et Chartres, derrière l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thomas.

29 Oct. F. BERTOULIN.

A posteriori acquainted with the Notarial business, both in the French and English lan-

guages, witness a situation in an office in this City.

His terms will be moderate. — A fine address to H. D. and J. C. Attn.

attended to.

DRY HIDES for sale by

D. G. BORDUZAT & C.,

Royal street, No. 10.

VAR. BOULAGE offre à vendre les ar-
ticules suivants en dépoulement des
savoirs Henry, Astor et Rodolphe de
Bordouzat, offrant leurs services au public

pour le courrage dans toutes ses branches.

Ils se chargeront de toutes espèces d'écrit-

ures qu'ils voudront faire leur confier.

PLUMARD & PLAUCHE.

Rue Toulouse, N° 38, vis-à-vis M. Baudou-

zot.

VENTE PAR LE MARSHALL.

Peter Hollom contre le bateau à vapeur Le

dy of the Lake — Sharp conte la même.

Il s'agit de deux écrits de fier facias,

à moi adressés par l'hon. G. Prevost,

juge associé, j'exposerai en vente Mercredi

3 Janvier 1829, à midi, au théâtre

du Théâtre de la rue de Chartres, à midi,

à l'entrée de la Cour de la Cité, à midi,

à l'entrée d'un restaurant nommé "Le

Plumard", à l'entrée d'un restaurant nommé

"Le Plumard", à l'entrée d'un restaurant nommé